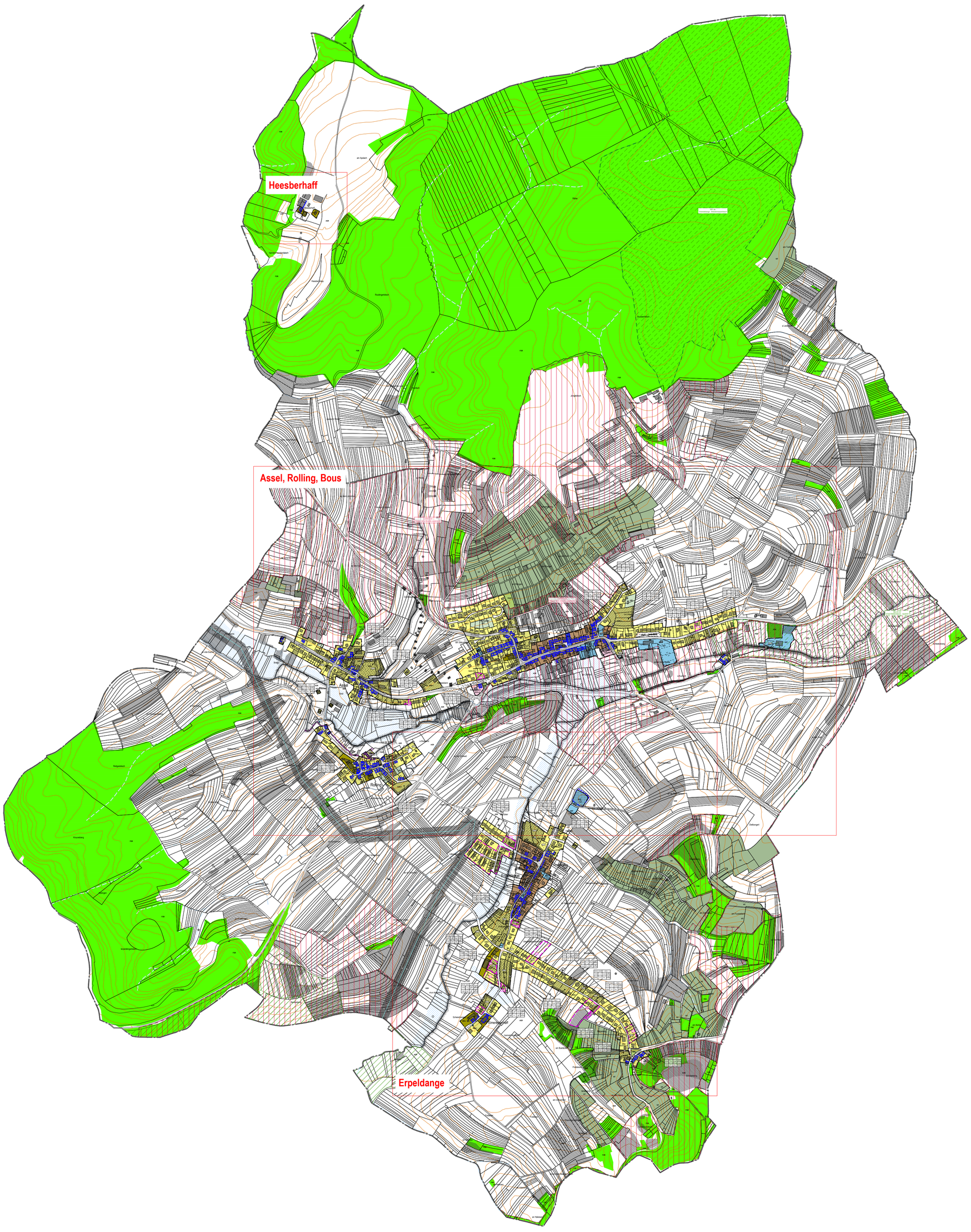

Légende: PAG

Parcellaire

Délimitation de la zone verte

Bâtiments existants

Bâtiments projetés / en réalisation

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- JAR Zone de jardins familiaux
- Zone de circulation et de stationnement

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (7)
- VIT Zone viticole (7)
- PARC Zone de parc public

Zones superposées

- 01 PAP approuvé, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
  - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - SP Servitude "urbanisation - spécifique"
  - HT Servitude "urbanisation - conduite électrique aérienne"
- Couloir pour projets routiers
- C Secteur protégé de type "environnement construit" - C
  - Bâtiment protégé
  - Gabarit protégé
  - Alignement protégé
  - Mur protégé
  - Elément protégé - "petit patrimoine"
- I Zones de risques naturels prévisibles "zone inondable" (5)
- N Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (1)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (3)
- Art. 17 Habitats d'espèces protégées Art. 17 (relevé non exhaustif) (3)
- Art. 26 - CEF Habitats d'espèces protégées Art. 20 - CEF (relevé non exhaustif) (3)
- Routes nationales (RN) (6)
- Chemins repris (CR) (6)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (6)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (6)
- Conduites électriques aériennes (6)
- Limite de la commune

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) *Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014,2016*
(2) *Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015*
(3) *Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, articles 17 et 20*
- Cadastre des biotopes protégés: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
- Les biotopes de l'agglomération: Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie und Zeyen + Baumann, 2010
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17 et 20): Strategische Umweltprüfung (SUP) & FFH-Screening des PAG Projet, Zeyen+Baumann 2014 (UEP) & Oeko-Bureau 2016 (UB)
(4) *Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 20 septembre 2016)*
(5) *Zone inondable PAG en vigueur, vote du conseil communal en date du 23 janvier 2001*
(6) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2009*
(7) *Weinbauperimeter, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, Institut Viti-Vinicole, 2008*
(8) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2015*
(9) *Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*

Commune de Bous

Plan d'aménagement général

vote du conseil communal (avril 2018)

Découpage des plans à l'échelle 1: 2.500

Plan d'ensemble

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

N

Plan N° 03
avril 2018
échelle 1:10.000

Zeyen + Baumann aménageurs-urbanistes
PAG VOTE CC AVEC REGLAM - AVRIL 2018.DWG - 09.04.2018 - ISO full bleed A0 (841.00 x 1189.00 mm) - Echelle 1:10.000